

NOUVION SUR MEUSE

SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
05 SEPTEMBRE 2019



SEANCE ORDINAIRE du 05 septembre 2019

L'an deux mil dix neuf, et le 05 septembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

PRESENTS : M.M. CLAUDE Jean-Luc - POIROT Jean-Paul - DROXLER Michel - SIKORZINSKI Michel - CROIZIER Patrick - LOUSTE Gérard - LONGUET Patrick.
Mmes PELTIEZ Valérie - NIVLET Nadine - REMACLY Agnès - LEPAGE Annie - ROGET Nathalie - TRASSART Alexandra - CRESSEAU Colette.

EXCUSES : Mmes GERARD Liliane - LEGER Catherine et M.M. MARTEAU Matthieu - MAHIEU Hugues et POMMIER Jean-Louis, absents excusés.

Mmes GERARD Liliane - LEGER Catherine et M. MAHIEU Hugues avaient donné pouvoir écrit respectivement à M. DROXLER Michel, Mme NIVLET Nadine et Mme CRESSEAU Colette de voter en leur nom toutes décisions ou délibérations qui viendraient à être prises au cours de la séance.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CROIZIER Patrick.

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

LOTISSEMENT COMMUNAL « ESPACE MICHEL GILLET » AU LIEU DIT SOURDEVILLE APPROBATION DU BUDGET ANNEXE

Vu la délibération du 24 juin 2019 approuvant la création d'un lotissement communal situé au lieu dit « Sourdevallé » dénommé lotissement « Espace Michel Gillet » et approuvant la création du budget annexe correspondant.

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le contenu du budget annexe du lotissement « Espace Michel Gillet » :

** Approuve le budget annexe du lotissement « Espace Michel Gillet » comme suit :

- Section de fonctionnement : 725 000,00 € en dépenses
1 445 000,00 € en recettes
- Section d'investissement : 720 000,00 € en dépenses
720 000,00 € en recettes

Présents au moment du vote ou représentés : 17.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 17.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal décide de procéder à la décision budgétaire modificative suivante :

Section d'investissement :

Article 1641 :	- 500 000,00 €
Article 2313 :	- 220 000,00 €
Article 2763 :	+ 720 000,00 €

Présents au moment du vote ou représentés : 17.

Contre : 0.

Abstentions : 2.

Pour : 15.

RESTITUTION DE CAUTION

Le conseil municipal,

Vu la demande formulée par Madame Gisèle DECARREAUX et Monsieur Patrick DECARREAUX, locataires d'un logement communal qu'ils ont libéré.

Vu l'état des lieux à la sortie.

**** Autorise la restitution de la caution déposée par Madame Gisèle DECARREAUX et Monsieur Patrick DECARREAUX, soit 217,38 €.**

Présents au moment du vote ou représentés : 17.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 17.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le conseil, après discussion,

**** Attribue les subventions suivantes :**

- Chanterelle (matériel) : 150,00 €
- Anciens combattants : 100,00 €

Présents au moment du vote ou représentés : 17.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 17.

INFORMATION

Le Maire fait lecture au conseil municipal de la réponse de Monsieur le Préfet à sa demande d'enclencher la procédure de mise en demeure à l'encontre des gens du voyage installés de manière illicite sur le territoire de la commune.

